

Image not found or type unknown



Non representation d'enfants

Par **ping**, le **16/06/2010** à **17:04**

Bonjour,rn rnqui autre qu'un huissier , la police ou la gendarmerie peut faire un constat de non présentation d'enfants.rnrnj'ai été confronté à ce problème en décembre dernier, et aujourd'hui je ne peux obtenir un huissier disponible pouvant établir un constat pour le 3 juillet 2010.rnrnmerci de me donner vos conseils.